

Avis voté en plénière du 25 juin 2019

# Valorisons les langues des Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale

## Déclaration du groupe de la Coopération et du groupe des Professions libérales

L'avis prolonge une étude sur les langues régionales des outre-mer qui montre bien tout à la fois la richesse de ces langues, et la complexité de leur formation.

La langue est plus qu'un moyen de communication, elle structure les identités en ce sens qu'elle joue un rôle primordial pour la formation et dans l'insertion dans la vie économique et sociale. Pour citer Henri Bergson, philosophe français, la fonction primitive du langage « *est d'établir une communication en vue d'une coopération* ».

La langue est également un lien fort entre les individus et permet cette proximité qui facilite les échanges et rend plus simples les démarches. Pour les coopératives qui sont des sociétés de personnes, ou pour les professions libérales ancrées dans leur territoire et acteurs impliqués dans la vie locale, il est primordial d'être proche et accessible. Et quoi de plus simple que de parler la même langue ?

Pour autant, parler plusieurs langues n'est pas un handicap, loin de là, les études le démontrent bien, c'est en faisant de bons bilingues que l'on fait de bons francophones, pour paraphraser une citation de Jean-Michel Blanquer lorsqu'il était directeur de l'enseignement scolaire. Et au final, par le respect des identités et des cultures, on contribue à faire des citoyennes et citoyens fiers de leur pays comme de leurs origines.

L'avis et ses préconisations ne cherchent pas à sauvegarder des langues dans une démarche ethnographique, mais bien à les mettre en valeur et à les transmettre afin qu'elles restent vivantes et utiles sur le plan social et économique.

Les raisons en sont simples :

- la scolarisation en langue maternelle ou régionale aide à une meilleure réussite sociale et économique. De nombreux spécialistes l'ont affirmé lors des auditions ;
- dans des territoires déjà fortement défavorisés dans bien des domaines, la capacité à se parler et à se comprendre ne doit pas être un frein supplémentaire, mais doit au contraire devenir un lien complémentaire.

Alors, les préconisations de cet avis sont très cohérentes. Il faut reconnaître les langues régionales en ratifiant la charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Prendre en compte la diversité n'est pas une remise en cause des fondements de la nation. Chaque enfant doit avoir le droit d'apprendre à lire et à écrire dans sa langue maternelle ou dans une langue régionale majoritaire, au même titre qu'en français qui reste notre langue commune. Et pour faire vivre ce droit il faut le mettre en œuvre à l'école et dans les services publics, c'est le sens des premières préconisations.

Il est évident que ce noble principe doit se confronter aux réalités. Il ne sera malheureusement pas possible de l'appliquer sur l'ensemble de la diversité des langues maternelles et notamment sur celles qui ne disposent pas d'un nombre de locuteurs suffisants ou dont la zone géographique d'influence est trop spécifique. Par ailleurs le coût et les possibilités humaines de mise en œuvre doivent être en rapport avec la situation des territoires, même si en matière d'éducation et d'inclusion sociale, il est sans aucun doute paradoxal de mettre en avant cette notion, dans la mesure où les effets se mesurent sur une vie entière.

Il faut également valoriser ces langues et ces cultures dans la communication et la création. Loin de toute revendication identitaire, c'est un droit pour ces populations et un devoir de la France dans la transmission d'un patrimoine culturel et humain à préserver lorsqu'il est menacé en vue de le transmettre, pour qu'il se développe et s'adapte. La défense du français et de la francophonie passe aussi par la défense de l'ensemble des diversités, faute de quoi assez rapidement il sera plus simple et plus efficace de n'avoir qu'une seule langue d'échange.

Pour les coopératives qui sont très attachées à l'inclusion de tous les publics dans toutes leurs diversités, pour les professions libérales issues des territoires et soucieuses de leur développement en tant qu'acteurs incontournables pour des services du quotidien, mettre à l'aise chacun par la possibilité de communiquer dans sa langue maternelle est une nécessité qui facilite le partage de valeurs communes et une meilleure cohésion sociale, sans remettre en cause l'usage du français comme langue de la République.

Le groupe de la coopération et le groupe des professions libérales ont voté l'avis.